

Écoutez les podcasts du « Soir »

Retrouvez le podcast quotidien du *Soir* pour s'informer, décrypter et s'inspirer.



« À propos », c'est l'information comme vous l'entendez, avec des sujets racontés et analysés par les journalistes de la rédaction pour mieux comprendre l'actualité.



Découvrez « À propos » et tous les podcasts sur : *Le Soir* (podcasts.lesoir.be ou via l'application), « Podcast Addict », « Apple Podcasts », « Google Podcasts », Spotify et Amazon Music.

FOOTBALL

Pelé à nouveau hospitalisé

Pelé, la légende brésilienne du football, a été à nouveau hospitalisé mardi, a révélé ESPN Brésil ce mercredi. Selon le média, l'ancien joueur, traité pour un cancer du côlon découvert en septembre 2021, a été admis à l'hôpital après avoir présenté une photo de gonflement sur tout le corps. ESPN Brésil indique aussi qu'une « insuffisance cardiaque » a été constatée et que la « chimiothérapie effectuée au cours des derniers mois n'apporte plus de réponse aux tumeurs présentes dans les différents organes du corps » du Brésilien. Pelé, 82 ans, a été soumis à série d'examen tout au long de la journée de ce mercredi. La fille de Pelé, Kely Nascimento, qui se trouve actuellement au Qatar pour la Coupe du monde, s'est montrée rassurante sur Instagram. « Les médias s'affolent à nouveau et je veux calmer un peu l'affaire », a-t-elle écrit mercredi. « Mon père est hospitalisé pour réguler ses médicaments. Je ne vais pas sauter dans un vol pour courir là-bas. Mes frères sont en visite au Brésil et j'irai pour le Nouvel An. Il n'y a ni surprise ni urgence. » BELGA

DROGUE

Jusqu'à neuf ans requis dans un volet liégeois de Sky ECC

Des peines allant jusqu'à neuf ans d'emprisonnement ont été requises, ce mercredi, au tribunal correctionnel de Liège, à l'encontre de 29 prévenus poursuivis dans le cadre d'une affaire de trafic de stupéfiants en région liégeoise. Le dossier, ouvert en septembre 2020 sur base d'informations policières, avait été fortement étoffé au début 2021 lorsque le réseau Sky ECC avait pu être décrypté. La surveillance policière, d'abord opérée sur un immeuble de Waremme, avait permis d'identifier un Albanais de 49 ans implanté à Bruxelles, où il est actif dans l'horeca et la construction. On le soupçonne d'avoir dirigé l'organisation criminelle active dans le trafic de cocaïne et dans des plantations de cannabis où des Albanais en situation irrégulière étaient exploités (à Liège, Waremme, Seraing, Forest, Beringen...). Un autre dirigeant présumé de l'association risque également neuf ans d'emprisonnement, tandis que des peines de six ans (pour un prévenu), cinq ans (pour trois autres) et quatre ans d'emprisonnement ont aussi été réclamées par le ministère public. Les autres risquent de 18 à 40 mois, parfois avec sursis, et, pour une d'elles, le parquet ne s'oppose pas à une peine de travail. L.WS

ENVIRONNEMENT

La Commission européenne serre la vis contre les déchets d'emballage

Bannir le suremballage, réutiliser, garantir la recyclabilité, une consigne sur les bouteilles et les canettes... la Commission veut tarir le flux de déchets.

MICHEL DE MUELENAERE

Dans les camionnettes de livraison du commerce en ligne, dans les grandes surfaces, dans les petits commerces, les cafés, les restaurants... les déchets sont partout. Une bonne nouvelle : en Europe, le recyclage des déchets d'emballage ne cesse de progresser. Mais, mauvaise nouvelle, la production de ces déchets ne cesse d'augmenter. Plus de 20 % d'augmentation au cours des dix dernières années, selon les chiffres officiels. En Belgique, indique Statbel, la quantité totale d'emballages mis sur le marché a augmenté de 4,6 % en 2020 par rapport à 2019. Et sans action contraire, la situation va s'aggraver. Selon la Commission européenne, qui présentait mercredi des propositions pour s'attaquer à la montagne qui s'accumule, les déchets d'emballages devraient augmenter de 19 % en 2030 – de 46 % pour les seuls emballages en plastique (61 % en 2040). Chaque Européen génère en moyenne 180 kg de déchets d'emballage par an. Cela pourrait passer à 215 kg.

Si emballer reste souvent indispensable, les quantités de matière et d'énergie utilisées sont phénoménales. On estime que 40 % du plastique et 50 % du papier utilisés en Europe sont destinés à la seule production d'emballages. Avec des impacts problématiques sur la santé et l'environnement (pollution, déchets, émissions de gaz à effet de serre...).

La Commission, qui s'est déjà attaquée aux objets en plastique à usage unique, remet le couvert. Nouveauté dans la démarche : elle passe par un règlement, directement applicable dans les Etats membres, alors qu'auparavant elle avait procédé par directives, transposées parfois avec retard, parfois avec des nuances entre Etats, « un échec », relève la Commission. Objectif de l'exécutif européen : réduire dans chaque pays, en 2040, la quantité de déchets d'emballage par habitant de 15 % comparé à 2018. Au niveau de l'Union, cela permettrait de réduire la quantité de déchets de 37 %.

Prévenir, réutiliser

Les voies à suivre ? La prévention, la réutilisation et le recyclage, affirme la Commission. Dans ses propositions, celle-ci s'attaque aux contenants « manifestement inutiles », comme les gobelets, assiettes et autres emballages à usage unique pour les aliments et les boissons consommés dans les restaurants et les cafés. Idem pour les emballages des fruits et légumes, l'emballage secondaire des canettes de boissons, les bouteilles, les petites bouteilles de gel douche ou de shampoing dans les hôtels. Tous ces emballages seront bientôt interdits. Dans d'autres secteurs, comme les repas et boissons à emporter – en ligne ou pas –, les entreprises devront respecter un certain pourcentage d'emballages réutilisables ou rechargeables. Par ailleurs, le commerce en ligne devra normaliser ses emballages et ne pourra plus suremballer les colis. La part d'espace vide ne pourra ainsi pas dépasser 40 % du volume du colis transporté.

Dans son tour de vis, la Commission prévoit des critères obligatoires dans le design des emballages afin d'assurer



leur recyclabilité en 2030. A la même date, tous les emballages en plastique devront contenir une quantité minimum de matière recyclée, quantité qui sera augmentée en 2040. Pour chaque emballage, indique le vice-président, Frans Timmermans, « nous voulons un label montrant quelles sont les matières utilisées et à quel flux de recyclage le déchet est destiné ». Les conteneurs à déchets auront les mêmes labels, identiques partout en Europe. Sur les emballages en plastique, le label pourra indiquer la quantité de matériaux recyclés utilisés.

La Commission propose par ailleurs aux Etats membres la création d'une consigne sur les bouteilles en plastique et les canettes en aluminium. Seule exception : si un Etat prouve qu'il atteint un taux de collecte et recyclage de 90 % par un autre moyen (comme le sac PMC en Belgique). Chez nous, 89,8 % des 804.000 tonnes d'emballages mis sur le marché ont été recyclées l'an dernier, indique le dernier rapport annuel de Fost Plus. Mais seulement 12 à 13 % des emballages plastiques collectés sont effectivement recyclés. On sait que le débat sur la consigne fait rage chez nous et a récemment été relancé par une proposition de « consigne numérique » avancée par les opérateurs industriels.

Certains industriels du recyclage grincent des dents en considérant que favoriser la prévention et la réutilisation va nuire à leur business. Mais la Commission n'en a cure. « Vu les perspectives de la production de déchets, il est clair que les deux démarches sont complémentaires », rétorque le commissaire à l'environnement, Virginijus Sinkevicius. La Commission a fait ses comptes : sa stratégie permettra de créer 600.000 emplois dans le secteur de la réutilisation d'ici à 2030, beaucoup dans les PME locales. L'économie globale pour l'Union pourrait être de plus de 47 milliards, soit 100 euros par Européen par an, indique l'étude d'impact. Enfin, les mesures permettraient de réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des emballages à 43 millions de tonnes, contre 66 millions si la législation n'était pas modifiée.

Si emballer reste souvent indispensable, les quantités de matière et d'énergie utilisées sont phénoménales.

© AFP

Biosourcé, biodégradable, on fait le ménage

Dans ses propositions, la Commission veut aussi mettre au clair (dans un « cadre » qui guidera de futures propositions) les allégations entourant les bioplastiques, les affirmations de biodégradabilité et les plastiques prétendument « compostables ». Ces plastiques d'un nouveau genre progressent rapidement, même s'ils ne représentent encore que 1 % des quantités mises sur le marché. Les allégations des producteurs sont parfois de nature à induire de la confusion dans les esprits et les produits ne sont pas toujours aussi verts qu'affirmés. Pour les plastiques biosourcés, la biomasse utilisée devra à l'avenir provenir de sources durables, sans nuire à l'environnement, et principalement de déchets organiques et

KROLL

